



Ressources et incertitudes des lycéens aux heures de Parcoursup

Alban Mizzi

► **To cite this version:**

Alban Mizzi. Ressources et incertitudes des lycéens aux heures de Parcoursup. 26èmes journées du Longitudinal: Sélections, du système éducatif au marché du travail, CERTOP; EFTS; LPS-DT, Nov 2020, Toulouse, France. halshs-03068452

HAL Id: halshs-03068452

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03068452>

Submitted on 16 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ressources et incertitudes des lycéens aux heures de Parcoursup

Alban Mizzi

Introduction

Le 22 novembre 2017, le texte de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) est présenté par le gouvernement Philippe. Ce texte sera discuté en décembre 2017 par l'Assemblée nationale, puis en février 2018 par le Sénat. Concomitamment, les futur-étudiants inscrivent déjà leurs vœux sur la nouvelle plateforme de gestion des vœux et d'affectations dans les formations baptisée Parcoursup. La fin d'Admission Post-Bac (APB) est subséquentement actée.

Au crépuscule de ses études secondaires, le lycéen futur-étudiant se retrouve sur un palier où il lui faut non seulement s'inquiéter du bon déroulement de son examen du baccalauréat, mais également de celui de Parcoursup qui lui impose dorénavant de choisir des formations du supérieur désormais toutes sélectives. Pléthore de mouvements de grèves, d'occupations et de blocages en 2017 et en 2018 suite à la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) modifiant les conditions d'accès aux études supérieures, notamment universitaires, ont alerté contre le principe de sélection institutionnalisée. Chaque université se voit désormais en capacité d'opérer une sélection, et quand bien même la rhétorique ministérielle prône le refus d'utiliser ce terme¹, les établissements ont, dans les faits, le pouvoir d'accepter certains candidats et d'en écarter d'autres en les plaçant sur une liste d'attente, plus ou moins proche de la première place. Le futur étudiant n'a, par ailleurs, plus à hiérarchiser ses vœux sur la plateforme, ce qui était obligatoire sur Admission Post-Bac. Il fut alors reproché au plan ORE d'obscurcir le chemin de l'accès aux études supérieures à une part non-négligeable des lycéens. Des entreprises commercialisent désormais des services proposés par des experts en la plateforme pour assurer, moyennant finances, une formation dans le supérieur au jeune individu. En effet, Parcoursup fut une aubaine pour les cabinets de conseil en orientation où des « coachs en orientation » facturent entre 300 et 1000 euros des services allant du simple bilan de personnalité, du point sur les compétences et les envies jusqu'à un accompagnement concret sur la plateforme Parcoursup. La société Tonavenir.net commercialise ainsi un « pass sérénité » facturé 560 euros. Certaines formations tarifent les inscriptions pour couvrir les frais de gestion.

Nous considérons que la fabrique des choix d'orientation et la gestion par les lycéens et lycéennes de l'attente dans les listes à laquelle oblige la Plateforme s'élaborent avec les partenaires familiaux, scolaires et juvéniles. En effet, la jeunesse représente une période préparatoire à l'entrée dans l'âge adulte² dans laquelle les individus tendent d'une dépendance vers l'autonomie³. Ce chemin vers l'autonomie n'est pas sans lien avec les *épreuves* que sont l'ensemble des moments formels et

1

« Il n'y a pas de sélection » assure Frédérique Vidal sur le plateau de Public Sénat le 23 avril 2018.

2

Galland, O. (2000), Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives mais resserrées, *Économie et Statistique*, p. 13-36.

3

Zaffran, J., (2010), *Les Temps de l'adolescence. Entre contrainte et liberté*, Rennes, PUR.

informels que l'individu rencontre dans sa vie, auxquels il doit faire face⁴ et que chaque acteur affronte à sa manière. C'est ainsi que l'autonomie vers laquelle tend le lycéen est tributaire de la permissibilité que lui accorde ses parents⁵ qui se comportent en usagers ou consommateurs⁶ d'un système scolaire où toutes les filières et disciplines ne se valent pas⁷. Cette permissibilité influencera subséquemment les fréquentations des pairs⁸ qui, associée aux partenaires éducatifs que représentent les enseignants et les équipes pédagogiques des lycées, constituent un triptyque sur lequel repose la construction du projet d'avenir, puis du projet d'études.

Le travail consiste alors en une réflexion sur ces différents aspects qui s'imbriquent les uns les autres : les différents aspects techniques et les dimensions interpersonnelles qui s'imbriquent les uns les autres, puis conduisent à l'encodage des vœux puis la validation d'un choix d'orientation. Cet encodage et cette validation ne se font pas indépendamment des inégalités, sociales et scolaires, qui les précèdent, de sorte que la construction du projet, son encodage sur la plateforme et gestion de l'attente seront analysés sous le prisme de ces situations. Nous allons ainsi traiter du rapport des lycéens et lycéennes à Parcoursup en faisant l'hypothèse que ce rapport n'est pas intelligible sans une analyse sociologique qui articule les ressources et les contraintes que représentent les parents, les enseignants et les pairs. Pour ce faire, nous présenterons dans un premier temps la plateforme de Parcoursup en rapport à Admission Post-Bac qui la précédait. Dans un second temps, nous présenterons les différentes influences des différents éléments de socialisation des candidats sur la construction de leur projet d'avenir puis l'encodage de leurs vœux sur la plateforme, et la gestion de l'attente à laquelle elle oblige. Pour obtenir ces résultats, un groupe de lycéens et de lycéennes a été constitué au nombre de sept, tous internes et en filière générale du lycée Victor Duruy, à Mont de Marsan (40), donc en zone plutôt rurale : Léonie (terminale ES), Mario (terminale S option Sciences de l'Ingénieur), Morgan (*idem*), Maëlle (*idem*), Madison (terminale ES), Justine (terminale S option Sciences et Vie de la Terre), et Camille (terminale ES). L'objectif consistait à suivre chacun de ces individus dans ses prises de décision, dans son cheminement, depuis décembre 2018, date où la plateforme est à peine ouverte et laisse uniquement la possibilité de consulter les formations disponibles, jusqu'à l'aube de ses études supérieures. Des entretiens ont alors été réalisés avec chacun d'entre eux, plusieurs fois, à intervalles plus ou moins réguliers, lors de quatre séries s'étalant du mois de décembre 2018 pour la plupart jusqu'au mois d'août pour les derniers. À cela, nous avons ajouté quatre entretiens supplémentaires ponctuels avec des étudiants en première année d'études

4

Martuccelli, D., (2006) *Forgé par l'épreuve. L'individu dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin.

5

Zaffran, J., *op. cit.*

6

Ballion, R., (1982), *Les consommateurs d'école : stratégies éducatives des familles*, Stock ; DUBET F. (2012) « 8. Le rôle de consommateur des parents d'élèves dans le « marché scolaire » », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 12, no. 2, 2012, pp. 133-142.

7

Merle, P. (1964), *La démocratisation de l'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit ; VAN ZANTEN A. (2009), *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*, Paris, PUF.

8

Zaffran, J., et Pouchadon, M. (2010). Chapitre VII – La recomposition des pratiques culturelles des adolescent(e)s Terrain français, éclairages québécois. Dans : Sylvie Octobre éd., *Enfance & culture: Transmission, appropriation et représentation* (pp. 167-186). Paris: Ministère de la Culture - DEPS. ; van Zanten, A. (2009), Le travail éducatif parental dans les classes moyennes et supérieures : deux modes contrastés d'encadrement des pratiques et des choix des enfants, *Informations sociales*, n° 154, p. 80-87.

supérieures : Baptiste en licence de musicologie ainsi qu'Esther, Tristan et Amandine en licence de sociologie.

Tableau 1 : Récapitulatif des candidats interrogés

Sujet	Diplômes et professions des parents	Clarté du projet lors du premier entretien (janvier 2019)	Performances scolaires au lycée	Classification dans la typologie
Léonie	Père militaire (sans diplôme), mère infirmière libérale (bac+3).	Projets d'avenir et d'étude très flous.	En difficulté	Détaché
Mario	Père informaticien (Bac+3), mère aide soignante en reconversion (bac+5 en Roumanie, en attente d'équivalences).	Projet d'avenir clair, projet d'études assez clair.	En réussite	Aristocrate
Maëlle	Père proviseur (Bac+5), mère vendeuse en lunetterie (Bac).	Projet d'avenir flou, projet d'études clair.	En réussite	Aristocrate
Morgan	Mère aide-soignante (bac), père responsable de cuisine en lycée (CAP).	Projets d'études et d'avenir clairs.	En réussite	Aristocrate
Madison	Père chef de ligne en entreprise agroalimentaire (bac) Mère en préparation du diplôme d'Etat infirmier..	Projets d'études et d'avenir clairs.	Correctes	Compulsive
Justine	Mère infirmière (Bac+3), père sans activité professionnelle (Bac+2).	Projets d'études et d'avenir flous.	Correctes	Détaché
Camille	Mère sans emploi (Bac), père inconnu.	Projet d'avenir clair, projet d'études en construction.	Correctes	Aristocrate
Esther	Père agent de sécurité (Bac), mère enseignante en histoire-géographie (Bac+5).	Projet d'avenir clair	Correctes	Détaché
Amandine	Mère sans emploi (Bac), père inconnu.	Projet d'avenir clair	Très bonnes (DEAU, équivalent bac)	Compulsive
Tristan	Mère enseignante en IEP et assistante parlementaire (Bac+8), père chef de rayon en supermarché (Bac+2).	Projet d'avenir flou	En réussite	Aristocrate
Baptiste	Père livreur pour une médiathèque municipale (Bac), mère secrétaire (Bac+2)	Projet d'avenir flou	En difficulté	Détaché

1. D'Admission Post-Bac à Parcoursup : analyse des dispositifs de rationalisation des flux de bacheliers

1.1. Une problématique récente, une question ancienne

Les algorithmes d'affectation qui structurent Parcoursup ont été somme toute décriés à bien des égards. La problématique que ces algorithmes s'efforcent de solutionner est évidente. La thématique du trop-plein d'étudiants est plus ou moins récente, mais le dilemme est assez ancien : il y a un certain nombre de bacheliers donné, un certain nombre de places dans les formations du supérieur, il convient alors d'affecter ces candidats à ces places. D'un côté, les candidats ont des projets, ou du moins des préférences, de l'autre côté les formations ont des critères d'admission. Cette situation n'est assurément pas spécifique à l'enseignement supérieur français, ni à l'enseignement supérieur tout court.

1.1.1. La procédure Gale-Shapley, une procédure non « manipulable »

Dans les années 1950, les formations médicales étasuniennes mirent en place un système d'affectation obéissant à la procédure Gale-Shapley⁹ pour les internes en médecine aux hôpitaux du pays, en fonction des choix de chacun. Il s'agit du modèle auquel répond Admission Post-Bac. Une procédure qui a l'inconvénient d'être « inéquitable » dans le sens où un candidat peut voir passer sous son nez une admission dans un vœu qu'il aurait préféré, qui l'aurait préféré, mais qui, au fil des tours d'attente, a déjà rempli ses capacités avec l'admission d'autres candidats peut-être moins méritant. Pour optimiser ses chances, le candidat peut avoir intérêt à opérer des stratégies, sans forcément formuler ses vœux dans l'ordre qu'il aurait souhaité, pour avoir le plus de chances possibles d'accéder là où il souhaiterait accéder : cela s'appelle une procédure « manipulable ». David Gale et Lloyd Shapley, mathématiciens, imaginèrent une procédure à la fois équitable, juste, non-manipulable et efficace, qu'ils comparent avec la constitution de mariages stables hétérosexuels (par soucis de simplification analogique). La procédure est alors la suivante, pour un nombre identique d'hommes et de femmes à marier entre eux, chacun et chacune ayant des préférences et des frustrations inévitables, les mathématiciens déduisent une probabilité non nulle d'insatisfaction de la distribution matrimoniale (qui pourrait se traduire par des adultères). Pour construire à coup sûr des mariages stables, la procédure Gale-Shapley veut que les hommes proposent, et que les femmes disposent. C'est-à-dire qu'elles acceptent ou refusent, cela se jouant en plusieurs tours, les femmes peuvent accepter en attendant de trouver mieux (ce qui correspond au « oui si » sur APB). Si la procédure est assez intuitive, l'apport de Gale et Shapley est tout d'abord une démonstration du caractère fini de la procédure (il y aura forcément stabilité à un moment ou à un autre), et de la stabilité des couples (pas d'adultère pour l'analogie du mariage, pas de décrochage ni de réorientation pour celle de l'enseignement supérieur). La procédure Gale-Shapley est asymétrique. En effet, les mathématiciens conclurent que le groupe qui propose s'en sort mieux vis-à-vis de ses préférences que l'autre car il obtient les meilleures solutions qui soient parmi les solutions stables (nous insisterons sur ce point), contrairement à l'autre groupe qui obtient les pires. Cette configuration tire son avantage dans l'honnêteté qu'elle impose aux candidats : nul besoin de mentir sur ses préférences, d'être dans le calcul, dans la ruse et dans la stratégie. Elle n'est pas manipulable et offre la meilleure solution possible pour le groupe qui propose¹⁰. Sans même parler de la rapidité, cette configuration permet de créer des appariements supposés stables entre eux, n'animant

9

Gale, D., et Shapley, L. (1962), College admissions and the stability of marriage, *The American Mathematical Monthly*, 69(1), p.9-15.

10

Dubins, L., et Freedman, D. A. (1981) Machiavelli and the Gale-Shapley algorithm, *The American Mathematical Monthly*, 88(7), 485-49.

pas de sentiment d'injustices stimulés par la non-admission d'un candidat au profit d'un autre moins bien classé dans les listes d'attente de l'établissement.

1.1.2. Le critère de stabilité

Malgré tout, quelques précisions s'imposent quant à l'application de ces principes sur des situations réelles. Jusqu'ici, nos explications se basent sur des exemples simplifiés. S'il y a trop d'élèves par rapport aux places, certains se retrouvent sans affectation, et vice-versa. La procédure est efficace, non-manipulable, rapide et, contrairement à ce qui est lisible dans la presse, transparente : l'algorithme est simple, son fonctionnement est clair. Sur le papier, elle combine tous les avantages. La meilleure configuration possible n'est pas formation stable, ni juste. La procédure Gale-Shapley privilégie la stabilité et l'équité de la procédure. C'est notamment cette procédure-là qui est utilisée dans les listes d'attentes pour certaines transplantations d'organes, d'affectation des hôpitaux pour les internes en médecine comme nous l'évoquions plus haut, d'affectation dans les études supérieures en Allemagne, au Chili, *etc.* C'est également le modèle sur lequel repose APB en France de 2009 à 2017, à quelques nuances près.

1.2. Une continuité dans la rationalisation des flux

1.2.1. Un processus de rationalisation déjà entamé sous APB

Initié en 2003 pour les classes préparatoires aux grandes écoles, Admission Post-Bac a été étendu dès 2007 à la plupart des formations post-baccalauréat, sélectives ou non. APB recueillait les candidatures à l'entrée dans une première année de toutes les formations de l'enseignement supérieur, qu'il s'agisse de formations sélectives ou non (seules quelques formations conservent une procédure autonome comme par exemple les IEP). Les élèves de terminale étaient alors invités à saisir leurs vœux sur internet entre le mois de janvier et de mars précédant la rentrée, dans la limite de douze vœux par types de formation (Classe Préparatoire aux Grandes Écoles/IUT/STS/licence/école d'ingénieur, *etc.*). Cette application permettait de gérer les demandes des bacheliers et les offres des établissements en flux tendu. Le candidat se voyait proposer une offre pour le plus haut vœu pour lequel il était accepté, puis devait alors répondre dans un certain délai selon quatre possibilités : « oui définitif » (il accepte l'offre) ; soit « oui mais » (il acceptait l'offre sauf si un vœu mieux classé lui était ultérieurement proposé, auquel cas le lycéen n'a plus le droit de prétendre à la première offre qui lui a été faite) ; soit « non mais » (le candidat refusait l'offre, mais maintenait sa candidature pour des vœux mieux classés) ; soit « démission générale ». Dans la mesure où le candidat ne se voit proposer qu'une offre unique pour son vœu satisfait le mieux classé et que tous les vœux suivants de sa liste étaient alors annulés, le classement des candidatures constituait ainsi un enjeu central de la procédure APB.

Les critères essentiels de l'algorithme d'APB (Admission Post Bac) étaient donc la hiérarchie du choix du lycéen ainsi que son origine académique. Ses spécificités étaient d'une part le classement des candidats pour les filières sélectives et d'autre part, une fluidité pour les filières universitaires dites « non-sélectives » : une grande majorité des licences - et à vrai dire, des formations - n'étaient pas en tension, et n'avaient donc pas mis en place de dispositif de tri, de sélection. La hiérarchisation des vœux suppose donc la prise en compte de l'ordre de ces vœux. Cette dimension d'APB est essentielle : l'encadrement lycéen (voire familial) inclinait les futurs-étudiants à adopter le réflexe d'entrer au moins un vœu d'une formation non-sélective (hors CPGE, STS, IUT, certaines doubles-licences universitaires, *etc.*) sur l'ancienne plateforme afin de se fixer un filet de sauvetage, APB disposant de formations étiquetées de « pastilles vertes » qui permettaient de garantir une sécurité en affectant des candidats bacheliers généraux sur un dernier vœu dans des formations peu saturées.

Les licences universitaires ayant des capacités d'accueil insuffisantes en rapport au nombre de candidats se voyaient, par l'article 14 de la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur devenu article L612-3 du code de l'éducation, en interdiction d'opérer une sélection sur critères

scolaires. Pour résoudre ce problème des licences en tension, APB eut alors recours à trois critères successifs. L'académie d'origine (les formations donnaient priorité aux étudiants locaux). Ensuite, les formations regardaient la position du vœu dans la liste hiérarchisée par le candidat, ce qui constitue une entorse non-négligeable à la procédure Gale-Shapley : l'asymétrie est rompue, la formation prend en compte le classement du candidat pour établir le sien en favorisant ceux qui la placent en haut de leur liste, ce qui rend la procédure à nouveau manipulable, ouvrant la porte aux stratégies et aux ruses, mais surtout aux inégalités entre les candidats les mieux et les moins informés. Enfin, lorsqu'il reste toujours des candidats classés *ex-aequo*, APB avait recours au tant décrié tirage au sort.

L'enjeu de l'outil était de mettre à plat l'organisation de l'orientation des lycéens dans le supérieur (même procédure, même calendrier, même outils pour plus de 12 000 formations, les décisions étaient toutes rendues le même jour). Des spécifications nationales et locales comme les priorités géographiques, des priorités accordées aux bacheliers étrangers, *etc.* ont alors constituées l'opacité d'Admission Post-Bac. En 2019, Leïla Frouillou, Clément Pin et Agnès van Zanten tiennent une analyse selon laquelle les défaillances d'APB (majoritairement centralisées sur la problématique de l'injuste tirage au sort) tiennent aux logiques de l'Etat-stratège¹¹, organisation gouvernementale qui implique une nouvelle « catégorisation » légitime de l'État, portée par des hauts fonctionnaires généralistes, dans le cadre de grandes commissions de réforme, et inspirée des idées du New Public Management. L'imposition de la notion d'Etat-plateforme dans la sphère gouvernementale orienta la modernisation de l'Etat, notamment la gestion des données numériques, installant le projet de loi ORE, puis la mise en place de Parcoursup, ce qui répond à un certain nombre de principes guidant l'action du gouvernement : délégation des responsabilités opérationnelles à des degrés plus locaux, appui sur des outils numériques à des fins de gestion et de transparence à l'égard des usagers par l'objectification de variables de tri, volonté stratégique de se saisir des critiques émises à l'égard du premier dispositif pour en réformer le procédé, *etc.*

1.2.2. Une rationalisation poursuivie et quelques tentatives d'ajustements

Ce sont, en l'occurrence, les injustices du tirage au sort comme considéré comme aux antipodes du mérite¹², ainsi que les taux d'échecs en première année qui justifiaient la transition d'APB à Parcoursup. Le fonctionnement de Parcoursup est, dans les grandes lignes, identique à celui d'APB. Il y a cependant quelques changements importants.

Sur ce nouveau dispositif, les lycéens peuvent inscrire un maximum de 10 vœux (avec des "sous-vœux", regroupés par exemple par type de formation, discipline...) qui ne sont plus hiérarchisés, et devant tous être motivés par le remplissage de la rubrique « Projet de formation motivé », nécessaire à la validation du vœu). Dès que la capacité d'accueil est atteinte, les bacheliers sont automatiquement mis en attente. Les critères essentiels de ces algorithmes sont désormais, non plus la hiérarchie des vœux du futur-étudiant ainsi que son origine académique comme dans APB, mais la cohérence entre son profil et les attendus de la formation, estimée grâce à l'objectification des profils d'élèves. Il n'y a plus de tirage au sort : pour cela, les formations obtiennent le droit de classer elles-mêmes les candidats sur critères scolaires, y compris les licences universitaires, qu'elles soient en tension ou non. La suppression de la hiérarchisation empêche un classement par les formations en fonction du rang du vœu, ce qui pose un problème de fonctionnement de la procédure.

11

Frouillou, L., Pin, C., et van Zanten, A. (2019), Le rôle des instruments dans la sélection des bacheliers dans l'enseignement supérieur. La nouvelle gouvernance des affectations par les algorithmes, *Sociologie*, vol. 10, no. 2, pp. 209-215.

12

Dubet F., et al. (2006), *Injustices. L'expérience des inégalités au travail*, Seuil.

Il s'agit ainsi d'une poursuite du processus de rationalisation de l'orientation¹³, déjà bien présent sous APB¹⁴. APB faisait une proposition sur un des vœux à 98% des bacheliers généraux, et proposait leur premier vœu absolu à 60% de ces bacheliers¹⁵. De plus, la modalité « oui mais » permettant aux bacheliers de valider le vœu dans l'attente de son admission dans un vœu placé plus haut dans la hiérarchie, en plus du « oui » définitif, permettait la suppression des vœux inférieurs et donc l'évitement maximum des doublons. Cette gestion des affectations en flux tendu plongeait le candidat dans une logique anticipatrice en le conduisant à réfléchir à ses préférences avant même la date des résultats des admissions, conduisant les élèves disposant de moins de ressources scolaires et sociales à respecter l'ordre des risques plutôt que l'ordre des préférences¹⁶. Cela inclinait d'ailleurs les élèves à inscrire en première position non pas leur formation préférée ou la plus difficile d'accès, mais la formation où ils estimaient avoir le plus de probabilités d'être acceptés¹⁷.

2. Construire un projet et l'encoder sur Parcoursup : des partenaires et des ressources

2.1. La construction des projet

Nous distinguons le projet d'avenir du projet d'études. Le projet d'avenir s'inscrit dans une temporalité plus large et assimilable à la logique de *vocation*¹⁸. Le projet d'étude est indexé à une maîtrise de l'*épreuve* de l'orientation. Les deux concepts sont néanmoins intimement liés.

À l'égard de cet entrelacement entre projet d'études et projet d'avenir, nous pouvons prendre acte dès 1990 lorsque Berthelot distingue trois logiques autour desquelles s'articulent les stratégies d'orientation des lycéens, dans un contexte d'avant crise économique¹⁹ : une *logique d'excellence* qui s'exprime dans l'adéquation à la fois dans les objectifs ambitieux (intégrer une formation très cotée) et dans les moyens mis en œuvre pour, qu'il s'agisse de la réussite scolaire, mais également de la préparation pédagogique de longue date ; une *logique de calcul* basée sur le réalisme, la prudence. Cette logique se manifeste par la production de choix hiérarchisés, spécifiant un objectif visé, et des plans B, des roues de secours, des replis possibles. D'après Berthelot, cette logique s'applique aux lycéens visant un enseignement court, un dépôt de candidatures multiples ; une *logique d'indétermination*, ou *d'incertitude*. Cette logique s'exprime directement par une multiplicité des choix, un éclectisme de la nature de ceux-ci, voire l'absence de choix. Pour Berthelot, ces trois logiques sont

13

Henriet, A., et Pietryk, G. (2012), *Analyse de l'orientation et des poursuites d'études des lycéens à partir de la procédure admission post-bac*. Rapport no 2012-123, MEN.

14

Lemêtre, C., et Orange, S. (2017), « Les bacheliers professionnels face à Admission Post-Bac (APB) : "logique commune" versus "logique formelle" de l'orientation », *Revue française de pédagogie*, no 198, p. 49-60.

15

Fauconnier, P. (2017) *Universités : innover ou sombrer*, Paris, France : Fauves.

16

Bodin, R., et Orange, S. (2013), *L'Université n'est pas en crise. Les transformations de l'enseignement supérieur : enjeux et idées reçues*. Bellecombe-en-Bauges : Le Croquant.

17

Orange, S. (2013), *L'autre enseignement supérieur. Les BTS et la gestion des aspirations scolaires*, Paris, PUF.

18

Dubet, F. (1994), *Dimensions et figures de l'expérience étudiante dans l'université de masse*, *Revue Française de Sociologie*, pp. 511-532

19

Berthelot, J-M. (1990), Les effets pervers de l'expansion des enseignements supérieurs. Le cas de la France, *Sociétés contemporaines*, vol. 4, no. 4, pp. 109-122.

repérables dès la production des choix. Il en déduit l'analyse suivante, à replacer dans l'époque et le contexte (la fin des années 1980, bien avant le projet de loi ORE) : les bons élèves se tournaient alors naturellement vers une *logique d'excellence*, délaissant l'université du fait de sa propension à devenir une filière de second choix. La crise économique obligea Berthelot à redéfinir ces trois logiques du fait de la prégnance du néo-caractère tumultueux du marché du travail. Ainsi, la *logique d'excellence* s'exprime par la volonté d'obtenir les meilleurs niveaux possibles dans un certain nombre de matières requises pour parer à la sélectivité des formations souhaitées, ce qui a la particularité, pour Berthelot, de rompre avec la lecture bourdieusienne des *Héritiers* ; une nouvelle logique appelée *logique de sécurité* se caractérise par l'obsession quant à l'insertion post-estudiantine sur le marché du travail et le choix de voies favorisant le gain d'un emploi. Il s'agit alors d'une logique de sûreté, de minimisation de risques désormais bien plus présents qu'auparavant ; une seconde nouvelle logique qu'est la *logique d'attente* ne l'est pas non plus totalement, mais changea de signification : autrefois un luxe, privilège d'une fraction aisée de la jeunesse, l'attente est, depuis la crise économique, réservée aux dominés du processus d'orientation vers le supérieur, gage de l'inefficacité de leur capital culturel institutionnalisé.

Le parcours du jeune individu marque, par le passage à l'école, une rupture dans les constructions de projets. L'école sert souvent de relais à des motivations qui préexistent au jeune individu, elle permet tout de même de diversifier ou d'alimenter ces choix. Inversement, l'école peut lui apparaître comme repoussoir lorsque le jeune refuse de participer à des activités scolaires et parascolaires, ou qu'il trouve à l'extérieur de celle-ci la source principale de ses intérêts, notamment lorsqu'ils sont portés par les pairs²⁰. Les entretiens effectués montrent que l'encadrement lycéen influence moins la construction du projet d'avenir que peuvent le faire les parents, la pratiques d'activités culturelles et sportives ou encore les pairs. La famille demeure la matrice première des fréquentations de l'enfant jusqu'à son adolescence. Elle choisit l'école dans laquelle sera scolarisé l'enfant, de même que les futurs établissements de collège et de lycée, non sans quelques différences tendancielle indexés aux capitaux culturels et économiques des parents sur les choix d'écoles publiques ou privées, d'une certaine sensibilité pédagogique plutôt qu'une autre, d'un tel ou tel niveau de réputation, etc²¹. La mère de l'individu joue un rôle, toujours à l'œuvre, d'interprétation, de jugement, de critique et de présomption sur tous les domaines de la vie sociale du jeune individu²² et présente une inquiétude plus marquée quant à son insertion professionnelle²³ qui se concrétise par un contrôle du parcours de l'enfant par les parents, un contrôle qui croît en fonction de son niveau de diplôme²⁴, tout en opérant un arbitrage entre désir d'amélioration des performances des enfants afin de les maintenir dans la compétition scolaire, et peur de compromettre ainsi, par excès d'administration de stress d'anxiété et de limitation de l'autonomie, leur épanouissement personnel²⁵.

20

Zaffran, J., et Pouchadon, M. *op. cit.*

21

van Zanten, A. (2009), *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*. Paris. PUF.

22

Gojard, S. (2010), *Le métier de mère*. Paris. La Dispute.

23

Charles N. *et al* (2019), Soutenir le jeune et son projet : les logiques éducatives parentales à l'épreuve de l'insertion professionnelle, *Revue française des affaires sociales*, no. 2, pp. 119-142.

24

Galland, O., et Oberti, M. (1996), *Les étudiants*. Paris. La Découverte.

25

Dubet, F., et Martuccelli D. (1996), Les parents et l'école : classes populaires et classes moyennes, *Lien social et politique-RIAC*, no 35 (numéro spécial), p. 109-121.

2.2. Les candidats face à Parcoursup : concepts et profils pour une typologie

Tableau 2 : *Profils des candidats observés*

	Ressources +	Ressources -
Épreuve +	Contrariés	Compulsifs
Épreuve -	Aristocrates	Détachés

À partir des entretiens menés, nous avons pu élaborer cette typologie représentant des profils types de lycéens face à l'épreuve que représente Parcoursup. *L'épreuve* assortie au symbole positif ou négatif représente ainsi la difficulté avec laquelle Parcoursup est vécue pour le candidat. Les ressources dont le candidat dispose, qu'il s'agisse de l'encadrement lycéen, l'encadrement familial, des socialisations diverses ou encore des activités sportives et culturelles sont en interaction les unes aux autres, il n'arrive pas systématiquement que d'autres compensent des manquements chez l'une. Toutefois, nous présentons ici une lecture qualitative de ce concept.

Les *Aristocrates* ont été nommés ainsi car ils s'autorisent une posture aristocratique face à Parcoursup en ne s'y consacrant pas tellement, juste ce qu'il faut, tout en sachant que les choses se déroulent bien. Les Aristocrates ont conscience de leur capital culturel qui joue pour eux, de leurs bons bulletins scolaire, d'un projet d'avenir clair (des tensions peuvent exister, notamment entre ce qu'ils veulent faire et ce que leurs parents voudraient qu'ils fassent, mais elles se résolvent aisément), en bref de chaque paramètre qui permet un bon déroulement du processus. Ce sont les moins stressés par Parcoursup.

Les *Détachés* ont été nommés ainsi car ayant également ce rapport distant à la plateforme, à la différence près que ce détachement tire sa racine d'un sentiment de dépassement. Ce sentiment de dépassement peut générer du stress, mais il arrive que les Détachés le prennent avec philosophie. Les individus interrogés correspondant au profil du Détaché peinent à obtenir des notes convenables. Ils « mettent la poussière sous le tapis », procrastinent et se sentent *hors du jeu* de Parcoursup (par analogie aux travaux de Muxel et Jaffré²⁶). Le Détaché ne sait pas quoi faire comme études, ni quoi vouloir faire de sa vie : le projet professionnel n'est pas clair. Il va effectuer les démarches au dernier moment, à des divers degrés de hasard. Lors des entretiens, les Détachés ont une moindre connaissance des dates des échéances qui se traduit par une approximation dans leurs description, de même que dans la description des filières du supérieur envisagées. Le projet d'avenir n'est pas clair, eux-mêmes doutent de leurs capacités à poursuivre des études supérieures nécessitant de l'investissement.

Les *Compulsifs*, un troisième profil, tout à fait opposé : un rapport très compulsif à Parcoursup. Lors de cette étude, aucune tendance en terme de résultats scolaires n'a été dégagée chez les *Compulsifs*. Que leurs résultats soient bons ou pas, ils se connectent souvent sur Parcoursup, même lorsque cela n'est pas nécessaire, pour vérifier, s'assurer que tout est en ordre. Très préoccupés par leur sort, ils sont sujets au stress, ce qui se manifeste lors des entretiens, aussi bien par la gestuelle que par le lexique employé. Il s'agit généralement d'un stress assumé et regretté, alimenté par une peur de l'injustice que pourraient représenter les résultats de Parcoursup, voire également par une peur d'un non-conformisme social (peur de redoubler et de ne plus être avec ses amis, peur de perdre la

face en se voyant dévalorisé par de multiples refus, etc.). Encore une fois, l'encadrement lycéen peut être décisif dans cette gestion de l'anxiété. Cela dépend des enseignants et de l'équipe pédagogique.

Les *Contrariés*, quatrième et dernier profil, serait constitué de candidats qui disposent de bons *moyens*, sans pour autant franchir aisément l'*épreuve* de Parcoursup. Si aucun des candidats interrogés ne correspond à ce profil, il convient de ne pas occulter celui-ci pour autant. L'accès à l'enseignement supérieur repose sur des inégalités sociales, mais l'anxiété mobilise également des dispositions psychologiques. Par ailleurs, si certains *Aristocrates* parviennent parfaitement à opérer un éventuel arbitrage entre les désirs de leurs parents et les leurs comme il en est le cas pour Mario par exemple, rien ne dit que chacun des individus présentant des ressources aussi qualitatives y arriveraient avec autant de brio. Enfin, rien ne nous empêche d'imaginer qu'un enfant issu d'un milieu privilégié ne serait pas anxieux quant au fait de devoir choisir une profession prestigieuse plutôt qu'une autre, ainsi qu'une formation du supérieur prestigieuse plutôt qu'une autre.

2.3. Arrivée de l'attente et attente de l'arrivée

Sur Parcoursup, les candidats opèrent leurs choix sans les classer d'avance. Les formations doivent ensuite les classer, et renvoient aux étudiants une réponse parmi les suivantes : « oui », « non » (uniquement pour les formations sélectives), ou placement sur liste d'attente. Les étudiants doivent par la suite donner une réponse parmi les formations qui leur ont notifié favorablement. Il en va, ainsi, à chaque tour, la reproduction manuelle de la procédure de Gale-Shapley : les formations proposent, les candidats disposent. Subséquemment, les candidats se voient alors attribuer la pire solution parmi les solutions stables (chapitre 3, partie I) ce qui, à l'aune des travaux de Shapley et Gale, favoriserait les formations au détriment des candidats. Bien qu'une analyse sans jugement de valeur entrave la critique de ce premier point, le suivant est indéniable : chaque tour pouvant durer jusqu'à une semaine, la procédure est considérablement ralentie en comparaison avec APB où la plateforme disposait d'avance des préférences des candidats, là où Parcoursup impose de moudre le grain à nouveau à chaque tour.

Sur Parcoursup, les candidats les mieux à l'aise scolairement recevront dès le mois de mai une ou plusieurs réponses positives et peuvent ainsi se permettre le luxe du choix. La plupart des autres candidats se voient placés dans l'attente de désistements des premiers. Les élèves et leurs familles attendent avec appréhension les réponses à leurs vœux, car ils ont besoin de se projeter dans l'avenir : il faut s'inscrire administrativement, pédagogiquement, il faut résoudre la problématique du logement, voire de la confirmation ou non de l'accès à l'internat pour les formations qui en proposent, des bourses conditionnelles du CROUS, etc. Il semble judicieux de supposer que le poids très important du diplôme dans les processus d'orientation et d'insertion professionnelle que nous avons remarqués lors du premier chapitre y est pour beaucoup dans cette angoisse montante. Compte tenu des articulations entre enseignement secondaire et supérieur en France, le phénomène de démocratisation scolaire du secondaire et du supérieur a induit une limitation des possibilités d'orientation dans ce dernier. De plus en plus, les débouchés ne dépendent pas du niveau de diplôme, mais du type de filière suivie²⁷.

L'enquête nationale sur la transition du secondaire au supérieur (TSS) réalisée par l'Observatoire national de la vie étudiante au printemps 2019²⁸ nous montre que l'attente de résultats a concerné une grande majorité des étudiants interrogés sur leur processus Parcoursup. Néanmoins, cette enquête nous montre également que l'attente se prolonge pour les profils les plus vulnérables. 80% des étudiants ont déclaré avoir été sur liste d'attente pour au moins un de leurs vœux. Les délais d'attente s'échelonnent lors des premières semaines qui suivent les résultats : 30% des étudiants ont déclaré avoir été acceptés tout de suite dans l'un de leurs vœux, 13% d'entre eux lors de la première semaine et 11% durant la deuxième. Les 46% de futurs-étudiants restants ont davantage attendu. Plus d'un étudiant sur deux interrogé déclare avoir accepté une proposition avant le 5 juin 2018, et au premier septembre, près de 95% d'entre eux avaient accepté une proposition. Parmi ceux qui ont donné leur réponse le plus tardivement (au-delà du 1er septembre), nous retrouvons les étudiants étrangers sont ainsi surreprésentés (10%), les étudiants boursiers - qui sont manifestement moins dotés en capitaux économiques, si on en considère l'attribution de bourse conditionnelle dont ils bénéficient - (33% contre 22%) et les étudiants d'origine populaire (39% contre 32%).

« C'était horrible, ça avançait que dalle (sic) », « les listes d'attente se réduisaient, mais par le bas, pas par le haut [...] il y a 250 places, les 250 acceptés direct il faut qu'ils se désistent, la liste d'attente réduisait en nombre mais j'étais toujours vers le bas, 400e sur 500 »

Amandine, classée dans les Compulsifs

« Fin juin j'étais encore sur plein de listes d'attente, on ne te dit pas non mais en fait c'est comme si, parce que tu comprends toute seule [...] j'ai pris socio au final mais j'ai attendu le plus possible, parce que j'arrêtais de remonter en psycho alors c'est chaud, tu sais pas si cela vaut le coup d'attendre encore mais tu le fait, tu veux faire quoi d'autre ? »

Esther, classée dans les Détachés

Ces situations amènent alors à des blocages. Les Aristocrates comme Mario, Maëlle ou Tristan ont le privilège de ne pas subir cette attente en se voyant dès le premier tour proposer une formation. Admettons qu'un candidat souhaitant la formation A, demande les formations A et B, et n'est accepté qu'à la seconde, tandis qu'un autre candidat demande les mêmes formations en souhaitant la formation B mais n'est accepté qu'à la A, tous deux étant sur liste d'attente pour leur formation souhaitée, ils attendent en espérant voir leur classement dans les listes d'attente s'améliorer. Ces effets d'agrégations bloquent alors le jeu des listes d'attente et conduit à une frustration pour les deux candidats.

« à Paris en psycho [...] j'ai pas pu y aller parce que trop loin trop cher (sic) [...] mais tu regardes quand même, tu attends, au cas où t'aies pas le reste t'as un truc »

Amandine, classée chez les Compulsifs

Les entretiens effectués entre les différents tours de la procédure révèlent que le jeu des listes d'attente semble anxiogène et interminable. Les étudiants se retrouvent à accepter une proposition, car la rentrée approche et la problématique de la poursuite d'études se conjugue avec celle du logement. L'opacité ressentie de la plateforme ne semble pas faciliter la chose.

« Trouver l'appart c'est une galère. C'est toujours dans ta tête »

Justine, classée dans les Détachés

« J'ai eu l'internat à Pau trois jours après la fermeture théorique de Parcoursup. On était sur le point de signer le bail de l'appart, et on avait déjà payé le loyer d'avance. On n'a eu aucune info comme quoi c'était possible une situation comme ça. »

Morgan

Durant la procédure, les candidats n'ayant toujours pas terminé la procédure doivent impérativement valider des « points d'étape » les 29 et 30 juin ainsi que le premier juillet, ce qui consiste à signifier sur la plateforme qu'ils attendent et espèrent toujours ces formations, ce qui fait partie des aspects pouvant éliminer une partie des candidats qui ne l'auraient pas fait. Cela constitue un premier désengorgement des listes d'attente. Si le journaliste Guillaume Ouattara affirme le 20 mai 2020 que bon nombre de candidats oubliant ces points d'étape par incompréhension de la procédure se voient retirés des listes d'attente contre leur volonté²⁹, aucun candidat interrogé lors de cette recherche n'a affirmé s'être vu supprimé de ses listes d'attentes par oubli de ces points d'étape. Pour ce qui est du reste, Parcoursup oppose les meilleurs élèves qui ont eu des propositions d'admission immédiates, et les autres, placés en liste d'attente. L'outil sécurise les plus confiants et insécurise les plus vulnérables puisque ce sont les moins dotés en capitaux et en ressources, donc ceux qui ont les moins bons résultats scolaires, donc ceux qui vont attendre le plus longtemps. La plateforme embourbe dans l'incertitude ceux qui avaient déjà des difficultés au départ. En d'autres termes, bon nombre de candidats finissent, par lassitude de l'attente et par incertitude, par accepter une formation qui n'aurait pas été leur premier choix.

« Dans beaucoup de cursus, les classements arrivent à des rangs d'ex aequo jusqu'au deuxième chiffre après la virgule. On a plutôt industrialisé la sélection. Le temps joue comme une variable d'ajustement. »

Sylvie Lecherbonnier dans Le Monde (23 mai 2018).

Conclusion

Cette contribution montre que Parcoursup est un objet sociologique. En interrogeant dans un premier temps la fabrique des projets, nous avons pu poser les prémises d'une sociologie de l'épreuve sur Parcoursup. Dès lors, il apparaît que le processus auquel la plateforme oblige fait écho à l'ensemble des ressources à disposition de ses candidats. En tentant de régler le problème de manipulabilité de la procédure, Parcoursup expose ses candidats à de nouvelles incertitudes et anxiétés que peuvent générer l'attente à laquelle le processus oblige en plaçant ses candidats dans des horizons temporels plus diffus. Les entretiens montrent que ces incertitudes auront pour effet de prolonger les périodes d'attentes subies par les candidats les moins dotés en ressources en les inclinant à attendre l'amélioration de leur positionnement, ce qui crée des effets pervers. Ils montrent également que les lycéens classés dans la catégorie des Compulsifs présentent une appréhension de ce qu'ils appellent « l'algorithme » dont ils craignent un résultat injuste et donc ils perçoivent le fonctionnement comme opaque et arbitraire.

Bibliographie

- Ballion, R. (1982). *Les consommateurs d'école : stratégies éducatives des familles*. Stock.
- Dubet, F. (2012) 8. Le rôle de consommateur des parents d'élèves dans le « marché scolaire », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 12, no. 2, 2012, pp. 133-142.
- Belghith, F., Carvalho, H., Odile, F., et Tenret, E. (2019), L'orientation étudiante à l'heure de Parcoursup : des stratégies et des jugements socialement différenciés, OVE infos no. 39.
- Berthelot, J-M. (1990), Les effets pervers de l'expansion des enseignements supérieurs. Le cas de la France, *Sociétés contemporaines*, vol. 4, no. 4, pp. 109-122.
- Bodin, R., et Orange S. (2013), *L'Université n'est pas en crise. Les transformations de l'enseignement supérieur : enjeux et idées reçues*. Bellecombe-en-Bauges : Le Croquant.
- Charles, N. et al (2019), Soutenir le jeune et son projet : les logiques éducatives parentales à l'épreuve de l'insertion professionnelle, *Revue française des affaires sociales*, no. 2, pp. 119-142.
- Dubet, F. (1994), *Dimensions et figures de l'expérience étudiante dans l'université de masse*, *Revue Française de Sociologie*, pp. 511-532
- Dubet, F. et al. (2006), *Injustices. L'expérience des inégalités au travail*, Seuil.
- Dubet, F., et Martuccelli, D. (1996), Les parents et l'école : classes populaires et classes moyennes, *Lien social et politique-RIAC*, no 35 (numéro spécial), p. 109-121.
- Dublins, L., et Freedman, D. A. (1981) Machiavelli and the Gale-Shapley algorithm, *The American Mathematical Monthly*, 88(7), 485-49.
- Duru-Bellat, M., et Kieffer, A. (2008), Du baccalauréat à l'enseignement supérieur en France : déplacement et recomposition des inégalités, *Population*, vol. vol. 63, no. 1, pp. 123-157.
- Fauconnier, P. (2017) *Universités : innover ou sombrer*, Paris, France : Fauves.
- Frouillou, L., PIN, C., et van Zanten, A. (2019), Le rôle des instruments dans la sélection des bacheliers dans l'enseignement supérieur. La nouvelle gouvernance des affectations par les algorithmes, *Sociologie*, vol. vol. 10, no. 2, pp. 209-215.
- Gale, D., et Shapley, L. (1962), College admissions and the stability of marriage, *The American Mathematical Monthly*, 69(1), p.9-15.
- Galland, O. (2000), Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives mais resserrées, *Économie et Statistique*, p. 13-36.
- Galland, O., et Oberti M. (1996), *Les étudiants*. Paris. La Découverte.
- Gojard, S. (2010), *Le métier de mère*. Paris. La Dispute.
- Henriet, A., et Pietryk G. (2012), *Analyse de l'orientation et des poursuites d'études des lycéens à partir de la procédure admission post-bac*. Rapport no 2012-123, MEN.
- Jaffré, J., et Muxel, A.. (2000). Chapitre 1. S'abstenir : hors du jeu ou dans le jeu politique ?. Dans : Pierre Bréchon éd., *Les cultures politiques des Français* (pp. 17-52). Paris: Presses de Sciences Po.
- Lemêtre, C. et Orange, S. (2017), Les bacheliers professionnels face à Admission Post-Bac (APB) : "logique commune" versus "logique formelle" de l'orientation, *Revue française de pédagogie*, no 198, p. 49-60.
- Martuccelli, D. (2006) *Forgé par l'épreuve. L'individu dans la France contemporaine*. Paris. Armand Colin.

Merle, P. (1964), *La démocratisation de l'enseignement*. Paris. Éditions de Minuit.

Orange, S. (2013), *L'autre enseignement supérieur. Les BTS et la gestion des aspirations scolaires*. Paris. PUF.

van Zanten, A. (2009), *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*. Paris. PUF.

van Zanten, A. (2009), Le travail éducatif parental dans les classes moyennes et supérieures : deux modes contrastés d'encadrement des pratiques et des choix des enfants. *Informations sociales*, n° 154, p. 80-87.

Zaffran, J. (2010). *Les Temps de l'adolescence. Entre contrainte et liberté*. Rennes. PUR.

Zaffran, J., et Pouchadon, M. (2010). Chapitre VII – La recomposition des pratiques culturelles des adolescent(e)s Terrain français, éclairages québécois. Dans : Sylvie Octobre éd., *Enfance & culture: Transmission, appropriation et représentation* (pp. 167-186). Paris: Ministère de la Culture - DEPS.